



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1711 005

Le 19 février 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les policiers prêtés à l'UPAC.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande qui nous a été transférée le 7 novembre 2017 par l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir le nombre d'heures supplémentaires associé aux policiers de la Sûreté qui sont prêtés à l'UPAC depuis février 2011.

Nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements que nous avons pu extraire de nos systèmes.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Policiers de la Sûreté en prêts de services auprès de l'UPAC

Temps supplémentaire des policiers - Heures par année octroyées et utilisées dans le cadre du budget spécial provenant du Conseil du Trésor -

	2010-2011 *	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018**
Total des heures	19 714	14 531	25 595	25 279	18 450	17 308	16 844	5 356

* Données pour l'année financière complète. Inclut les heures comptabilisées avant la création de l'UPAC en février 2011

** Données au 30 septembre 2017